

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CL126

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	20 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
Subvention aux associations menant des actions de prévention (ligne nouvelle)	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire bénéficier à des associations des subventions afin de mener des actions de prévention de sécurité routière.

En 2023, 3 398 personnes ont perdu la vie sur les routes de France. Une hausse préoccupante de la mortalité des cyclistes et des utilisateurs d'engins de déplacements personnels motorisés est à noter (hausse de 26 %). Bien que le taux de mortalité sur le réseau autoroutier a lui baissé (25 tués en moins qu'en 2022), atteignant un total de 294 morts pour 2023, il reste en hausse par rapport à 2019 (10 tués en plus).

Même si le Gouvernement prévoit dans ses objectifs une baisse de la mortalité, les propositions de ce dernier ne sont pas suffisantes. De plus, aggraver les peines pour lutter contre la mortalité n'est pas une solution et ne doit pas invisibiliser le travail de prévention. Face à cela, il est nécessaire d'accorder des subventions aux associations menant des actions de prévention. Il est nécessaire de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation, quels que soient les modes de déplacements. Il est nécessaire d'amplifier ces actions de prévention, de faire cela aux côtés des associations et de contribuer à les aider dans le développement de leurs activités et actions et ce, dans notre intérêt à toutes et tous.

Pour le financement de ce nouveau programme intitulé « Subvention aux associations menant des actions de prévention », nous allons prélever 20 000 000 d'euros en AE et en CP des crédits du programme 176 « Police nationale » de l'action 02 « Sécurité et paix publiques » notamment les crédits de la sous-action 02-02 servant à financer les équipements de technopolice déployés (caméras embarquées, drones, ...) pour abonder le nouveau programme « Subvention aux associations menant des actions de préventions » de 20 000 000 d'euros en AE et en CP.